

ADMINISTRATION
REDICTION - PUBLICITE - IMPRIMERIE
10, place Jean-Jaures, 10
SAINT-ETIENNE
Téléphone : 59-92, 59-93, 59-94, 59-95
BUREAUX ET PUBLICITE
PARIS, 18, rue Richelieu, Téléphone Richelieu 39-58
LYON, 28, quai Auguste, Tél. Moncey 84-19
ROANNE, 14, cours de la République, Tél. 27-25
LE PUY, 35, place du Breuil, Téléphone 4-23
VIENNE, 5, rue Testu-du-Bois, Téléphone 4-82
NEVERS, 4, rue Jeanne-d'Arc, Téléphone 1-94
VICRY, 11, rue Saint-Dominique, Téléphone 32-25
La publicité est également reçue à l'Agence
Havas à Paris et dans toutes ses succursales.

Communiqué officiel N° 405 DU 24 MARS (matin)

Rien d'important à signaler.

NOS TROUPES ONT TIRÉ sur des banderoles allemandes au delà du Rhin



Cagnas sur le front : « Vila des privés d'amour ».
(Photo N. Y. T., visa 66.752)

Paris, 24 mars.
Les Allemands ont déclenché, hier, sur le Rhin, une grande offensive pacifiste.
La propagande allemande sur le front s'est toujours exercée et, notamment, dans la région du Rhin, au moyen de banderoles, de tracts lancés par avions et d'émissions par haut-parleurs.
On employait tantôt l'un, tantôt l'autre de ces moyens. Mais, hier, on a assisté à une véritable débauche de propagande. Des tracts tombaient du ciel, tandis que des banderoles étaient hissées dans les arbres ou déroulées le long des murs, sur la rive droite du fleuve, et que la voix des haut-parleurs éclatait partout répandant des slogans pacifistes.

Les occupants des ouvrages français, sur la rive gauche, rapidement excédés par les procédés allemands, n'ont pas tardé à déclencher un feu nourri d'armes automatiques et de mitrailleuses, mettant en lambeaux les placards de propagande et obligeant le personnel des haut-parleurs à se terre.

Naturellement, les soldats allemands ont répondu de l'autre rive et la tentative allemande, si bien organisée, a dégénéré en un échange vif de feux de part et d'autre du Rhin.

Sur le reste du front, on n'a enregistré aucune tentative semblable et la journée a été calme, sauf dans le secteur des Vosges et dans celui situé immédiatement à l'ouest de ce massif montagneux où des détachements de pionniers allemands ont été pris sous les feux de l'artillerie française et dispersés.

En raison des mauvaises conditions atmosphériques, l'activité aérienne a été très faible au-dessus du front, où seulement quelques avions de reconnaissance et de chasse ont survolé les lignes.

Par ailleurs, les Français ont envoyé deux ou trois reconnaissances au-dessus des arrières des positions Steinfeld.

Du côté allemand, on a enregistré trois missions de reconnaissance au-dessus de l'Est de la France et deux ou trois appareils au large des côtes sud-est de l'Anatolie.

De leur côté, les aviateurs britanniques ont survolé, comme d'habitude, la mer du Nord.

LE COMITÉ DE GUERRE



M. Edouard DALADIER, ministre de la Guerre, et le généralissime GAMELIN quittent le ministère des Affaires étrangères, à l'issue de la réunion. (Photo N. Y. T., visa 67.667)

Sanglantes bagarres au Mexique

Mexico, 24 mars.
Des bagarres ont eu lieu à Cuatolapan, commune de San Andrés Tuxtla (Etat de Vera-Cruz).

COLLISION DE TRAINS EN ARGENTINE

Rio-de-Janeiro, 24 mars.
Une collision de trains s'est produite entre Auguste et Vieira. On a relevé 14 morts et un certain nombre de blessés.

LE REMANIEMENT éventuel du ministère britannique

L'opinion semble de plus en plus favorable à la constitution d'un Cabinet restreint de guerre

Londres, 24 mars.
Le remaniement ministériel en France et l'incidence qu'il pourrait avoir éventuellement sur la composition du gouvernement de M. Chamberlain sont des sujets qui retiennent l'attention de la presse anglaise du dimanche.
Commentant la formation du Cabinet Reynaud, le « Sunday Times » écrit :
« M. Daladier et Reynaud sont non seulement de fermes partisans de la coopération anglo-française, mais ils ont su la mettre en œuvre en pratique d'une façon admirable.
« Les ministres britanniques sont plus que quiconque conscients de l'œuvre admirable de M. Daladier. De même, ont-ils eu l'occasion, à plusieurs reprises, de constater la clairvoyance et le courage exceptionnels de M. Reynaud. Qu'un commentateur nous soit permis, qui s'applique aussi bien à la Grande-Bretagne qu'à la France : Si les démocrates doivent gagner cette guerre, les partis politiques qui les soutiennent doivent renoncer aux luttes ordinaires du parti.
« Les hostilités intérieures doivent être subordonnées à l'attaque de l'ennemi commun. Au temps de Munich, la France se trouvait provisoirement plus ou moins dans l'incapacité de faire la guerre, pour deux raisons : le désordre dans ses affaires financières et industrielles, l'activité accrue de la lutte des partis.
« Les premières de ces difficultés fut surmontée. L'autre, grâce à l'effort héroïque de réorganisation, dans lequel M. Reynaud joua le principal rôle. Cet état de lutte fut partiellement surmonté du fait même de l'entrée en guerre, mais le vote de vendredi semble indiquer qu'il n'a pas entièrement cessé. Si M. Reynaud parvient à la résoudre, il aura rendu les plus grands services à son pays.
« En ce qui concerne la possibilité d'un remaniement du gouvernement britannique, plusieurs rédacteurs politiques se livrent à des conjectures. Selon les uns, M. Chamberlain demanderait à

certain membres de l'opposition travailliste et libérale d'entrer dans le Cabinet. Selon d'autres, le premier ministre procéderait à la formation d'un cabinet restreint de guerre et les ministères des Vivres, de la Marine marchande, des Transports et des Mines changeraient de titulaire.
« Dans l'« Observer », M. J. L. Reynolds continue sa campagne en faveur d'un Cabinet de guerre, sur le modèle du Cabinet Lloyd George.
« Une des principales mesures visant à obtenir une plus grande efficacité dans la conduite de la guerre, écrit-il, pourrait être appliquée dès maintenant par la reconstruction du Cabinet de guerre - que le pays tout entier réclame.
« Le premier ministre aurait ainsi facilité la réalisation des autres réformes, rien ne contribuerait plus à affermir sa réputation, à ranimer l'esprit du pays, à donner une impulsion nouvelle à tout l'Empire, à encourager notre grande alliée, et enfin à faire pressentir l'opinion étrangère, amie ou ennemie.
« Enfin, le rédacteur politique du « Herald » déclare que M. Chamberlain, bien qu'il jouisse de la confiance du parti conservateur, se rend compte qu'un grand nombre de ses partisans sont en faveur d'une poursuite plus vigoureuse de la guerre ; pour répondre à ces critiques, a-t-il dit en substance, le premier ministre est maintenant prêt à procéder à une plus grande coordination de l'effort de guerre. Parmi les mesures envisagées, figureraient notamment la création d'un Cabinet plus restreint de guerre, la coordination effective des trois départements de la défense, la création d'un ministère de l'Economie, chargé de surveiller les exportations, les transports maritimes, la production nationale, enfin, un ministère des Fournitures, qui fournirait aux besoins des trois services armés et non plus, comme au moment, aux seuls besoins de l'armée.

LE REICH DISPOSE-T-IL des ressources nécessaires A UNE GUERRE LONGUE ?

Paris, 24 mars.
Depuis le début de la guerre, la question des ressources allemandes en vivres, en pétrole, en acier notamment, a provoqué d'innombrables commentaires.
On s'est plu à penser que le Reich, ruiné par son réarmement, ne possédait pas de gros stocks de matières premières et ne pouvait pas davantage consacrer à des achats massifs les devises qu'il ne possède pas.
C'était une vue un peu sommaire, car il faut bien imaginer que les nazis ne se sont pas lancés dans un grand conflit sans prendre certaines précautions à l'égard d'un blocus qui les affecte de mépris, mais qui les affole et les soumet à des difficultés de toutes sortes. Une autre, extrêmement sérieuse a été faite sur ce point par des neutres éminents qui sont en rapport d'affaires avec l'Allemagne et qui savent donc l'importance de ses stocks.

L'alimentation
En ce qui concerne les produits alimentaires, l'Allemagne n'est pas trop mal approvisionnée. Les réserves qu'elle a pu accumuler dès le temps de paix sont épuisées avec un soin jaloux. On sait que, depuis les premiers jours de septembre, les Allemands sont terriblement rationnés et qu'on leur accorde juste de quoi vivre, quitte à leur donner, de temps à autre, un petit supplément, quand leur mécontentement devient trop vif. C'est dire que le Reich peut tenir assez longtemps au point de vue alimentaire, à la condition de se priver constamment. A cet égard, il y a eu d'ailleurs des surprises après la récolte de 1940, car les cultures, en Bohême et en Pologne envahie, n'ont pu, dans la plupart des cas, être menées à bien, et l'hiver a provoqué des dégâts agricoles importants dans toute l'Allemagne.

Le fer
Si l'on examine maintenant le ravitaillement des matières premières les plus importantes, soit le minerai de fer, le pétrole et les caoutchoucs, on constate, d'après les opinions motivées de certains industriels allemands, que la situation est déjà grave. C'est ainsi que, dès maintenant, la production de l'acier est inférieure aux besoins effectifs. Les usines travaillant pour les chemins de fer reçoivent des quantités de métal insuffisantes et dont la qualité a beaucoup baissé. Il semble que M. Göring ne soit pas exactement renseigné sur ce qui se passe dans son département et il est contraint de dire en Allemagne que les « Herman » grand discours. Par ailleurs, le Führer passe les vacances de Pâques à Berchtesgaden.

Le pétrole
Enfin, pour le pétrole, les approvisionnements maintenus jusqu'ici du fait d'une inaction militaire presque totale sont juste suffisants pour une grande offensive. C'est alors que les véritables difficultés commencent. Le maréchal Göring et ses conseillers ont étudié sous tous ses angles le problème du transport des pétroles russes et japonais vers le Reich. Huit voies peuvent être utilisées. Mais la meilleure ne vaut pas grand chose. Certes, les Russes ont pu amener du pétrole sur leurs arrières opérant en Pologne par la ligne Podwojczyńska - Lemberg, mais le ravitaillement ne fut jamais suffisant. L'utilisation de la voie ferrée par Bakou et Grosny, sera très coûteuse et dépendra énormément de charbon. Les expéditions par la mer Noire et le Danube nécessitent deux transbordements et peuvent devenir très graves de sérieux difficultés. D'après les experts internationaux, l'Allemagne ne peut acheter en Russie et en Roumanie, qu'un tiers du pétrole nécessaire à la conduite de véritables opérations militaires. Il faudra donc, quelque jour, que le Reich se résolve à déclencher une offensive si violente qu'elle sera définitive, elle n'apportera pas la victoire escomptée, un nouvel effort serait impossible, économiquement parlant.

Le Führer prépare un grand discours
Amsterdam, 24 mars.
L'« Algemeen Handelsblad » apprend de Berlin que Hitler prononcerait très prochainement un grand discours. Par ailleurs, le Führer passe les vacances de Pâques à Berchtesgaden.

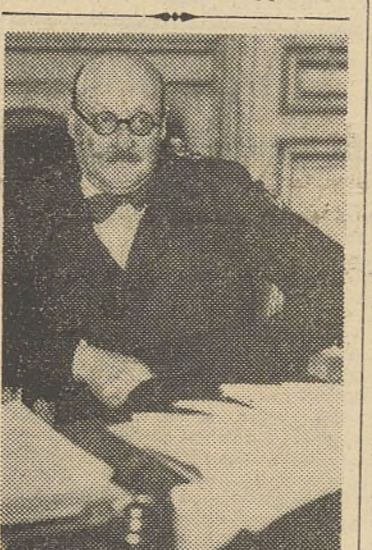
Après le scrutin de vendredi

Le Cabinet Paul Reynaud a obtenu 11 voix de majorité

Paris, 24 mars.
Dès que les députés eurent pris connaissance du scrutin qui a clos le débat qui s'est institué à la Chambre, vendredi dernier, un certain nombre d'entre eux rectifièrent leur vote. Tel fut le cas de MM. Courtehoux, Pierre Dupuy, Elbel, Ledoux, Emile Massé qui, portés comme s'étant abstenus, déclarèrent avoir voulu voter « pour », et de M. de Beaumont qui, porté comme ayant voté « contre », déclara, lui aussi, avoir voulu voter « pour ».
Par contre, M. Ray, porté comme s'étant abstenu, déclara avoir voulu voter « contre ».
Les chiffres du scrutin doivent donc être rectifiés de la façon suivante :
« Pour » : 273 voix.
« Contre » : 157 voix.
Il y eut 105 abstentions.
Le gouvernement a donc obtenu la majorité absolue et 11 voix de plus que le total des voix hostiles et des abstentions.

LA COUR DE CASSATION VA RÉINTÉGRER PARIS

Paris, 24 mars.
La Cour de Cassation, qui se trouvait à Angers depuis le début des hostilités, va rentrer à Paris, le 15 avril prochain.
Ainsi vont prendre fin les nombreux inconvénients qui résultent de son éloignement de la capitale.
On sait, en effet, que les avocats près la Cour suprême ont également le monopole de la plaidoirie par devant le Conseil d'Etat.
Le Conseil d'Etat, après une très courte absence de Paris, a repris possession de ses locaux au palais royal.
Par ailleurs, on signale que la Chambre criminelle, actuellement occupée par le tribunal militaire de cassation, siégera jusqu'à nouvel ordre dans une enceinte de la Cour d'appel.



M. L.-O. FROSSARD
ministre des Informations et de la Propagande, photographié, hier après-midi, à son bureau de l'Hotel Continental.
(Ph. France-Presse, visa 67.744)

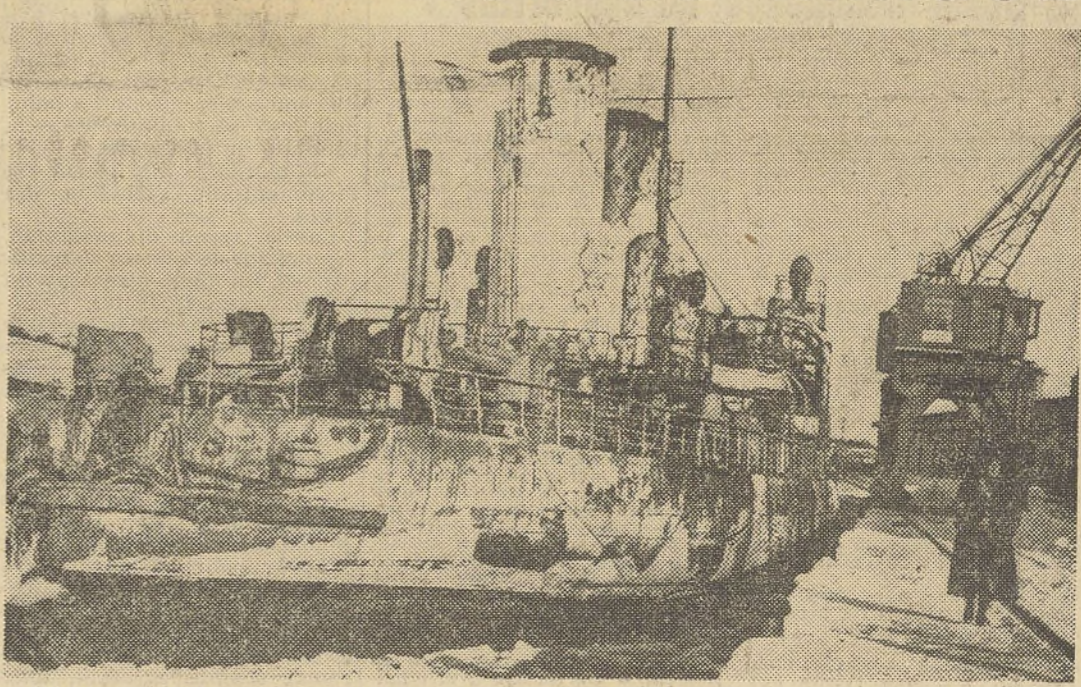
Au Jour le Jour

Paris, 24 mars.
La légende de la création de l'homme varie suivant les religions et les latitudes. D'après la Bible, quand le père éternel eut l'idée de peupler la terre, il modela Adam dans un petit tas d'argile. Puis, imitant Vénus qui aimait marcher à nu, il dit à Adam : « En avant, marche ! » Et Adam marcha. Mais il ne pouvait marcher longtemps tout seul dans les solitudes éternelles. C'est alors que le Créateur lui souffla une côte dont il fit Ève. Comment s'y prit-il ? Dieu seul le sait... et son procédé n'a pas été consigné dans les saintes écritures. Regrettons-le, car nous ne connaîtrions pas, aujourd'hui, les jours sans viande si, par la multiplication des côtes de boeuf, nous pouvions renouveler indéfiniment notre cheptel bovin.

Chez les Peaux-Rouges, la création de l'homme se fit d'une façon quelque peu différente. Le point de départ est le même : Manito, le Grand Esprit, prit un peu de terre, la pétrit en lui donnant une forme à son image et la mit au four. C'est ainsi que fut fabriquée la première terre cuite. Manito n'y avait-il pas la main. Quand il retira l'homme du four, la cuisson n'était pas achevée, et l'homme s'échappa de la grille encore blanc. Manito reprit un peu de terre et procéda à une seconde expérience, qui ne réussit pas mieux, car l'homme, trop cuit fut noir comme du charbon, et l'homme s'échappa de la grille encore blanc. Manito reprit un peu de terre et procéda à une seconde expérience, qui ne réussit pas mieux, car l'homme, trop cuit fut noir comme du charbon, et l'homme s'échappa de la grille encore blanc. Manito reprit un peu de terre et procéda à une seconde expérience, qui ne réussit pas mieux, car l'homme, trop cuit fut noir comme du charbon, et l'homme s'échappa de la grille encore blanc. Manito reprit un peu de terre et procéda à une seconde expérience, qui ne réussit pas mieux, car l'homme, trop cuit fut noir comme du charbon, et l'homme s'échappa de la grille encore blanc.

Et voici expliquée la formation de trois races humaines : la blanche, la noire et la rouge. Quant à la jaune, on ne sait d'où elle sort. On peut supposer cependant que Manito, avant dans un quatrième essai obtenu un spécimen de couleur jaunâtre aux yeux brisés, le trouva trop laid et préféra n'en point parler.
Jacques CHOLET.

L'ÉVACUATION DE HANGOË



Wisbjornen, le plus puissant brise-glace finlandais, tout comme la population, quitte le port de Hango avant l'arrivée des Russes.
(Photo N. Y. T., visa 67.599)

Au cours de son homélie le Pape Pie XII condamne la violation du droit des traités et le désir immodéré de conquête

Cité du Vatican, 24 mars.
Après avoir exhorté les hommes à pratiquer les vertus chrétiennes pour jouir des fruits surnaturels de la Rédemption, Pie XII a dit :
« Il est un autre motif, vénérables frères et chers fils, pour lequel nous recommandons ardemment à tous de se renouveler spirituellement dans le Christ.
« Cette œuvre de réforme n'est pas seulement nécessaire pour le bien privé et pour la vie individuelle, mais également pour le salut même du genre humain, surtout en ce moment si critique, alors que de tristes choses se dessinent aux yeux de tous et que l'on en redoute de plus épouvantables encore pour le futur.
« Vous savez bien en quel temps nous vivons !
« La concorde entre les peuples a été tristement bousillée, les traités, solennellement stipulés, sont parfois modifiés ou violés unilatéralement sans accord préalable.
« On entend plus la voix de l'amour et de l'amitié fraternelle. Tout ce que l'esprit invente, tout ce que l'expérience ont pu produire, toutes les énergies, le bien-être et la richesse, tout ne sert plus qu'à faire la guerre ou à augmenter les armements.
« Tout ce qui pourrait être mis en œuvre pour la prospérité et le progrès des peuples est actuellement détourné de son cours et de l'ordre des choses pour provoquer des massacres et la ruine des nations.
« Les contrats des échanges pacifiques, conclus par des milliers de gens de tout genre sont trahis, entraînant la misère de différentes couches de populations, privant de toutes les formes de bien-être et de plus, ce qui est pis encore, alors que les esprits sont aveuglés par la haine et par la jalousie, le sang fraternel se répand sur la terre, dans la mer et même dans le ciel, image sublime de la patrie éternelle.
« Il n'est pas rare non plus d'assister à la violation du droit lui-même qui régit les relations entre les peuples civilisés : des villes ouvertes, des villages d'agriculteurs sont terrorisés, incendiés et dévastés par des bombardements. Des citoyens sans défense, des malades, même des vieillards impotents, des enfants innocents sont privés de leurs maisons s'ils ne sont pas tués. Quel malheur !
« On peut espérer que les esprits se purifieront et que le Christ, de son esprit et de sa doctrine, dont doit s'imprégner l'essence même de la société ?
« C'est le Christ, seulement qui, par sa loi et par sa croix, peut révoquer les méurs, aussi bien privées que publiques, établir le juste équilibre entre les droits et les devoirs, mettre un frein

Hitler aurait voulu charger le D' Schacht d'une mission aux Etats-Unis

Mais M. Mussolini l'en aurait dissuadé

Londres, 24 mars.
Un détachement d'infanterie de marine et de police britannique sont montés à bord du vapeur italien *Corte di Scario* et ont retenu le navire pendant treize heures, à Gibraltar, afin de contrôler les passeports de tous les passagers.
Toutefois, une dépêche de New-York dit que l'objet véritable de l'expédition était de s'assurer si le D' Schacht, ex-ministre de l'économie nationale du Reich, n'était pas à bord.
On ne sait si les contrôleurs ont trouvé des passeports falsifiés, mais ils n'ont certainement pas découvert le D' Schacht qui, selon les autorités allemandes, passe tranquillement les vacances de Pâques à cultiver son jardin.
Dans certains milieux politiques anglais, on révèle que M. Hitler avait bien l'intention d'envoyer l'ex-président de la Reichsbank à New-York et à Washington, pour y remplir une mission politique et commerciale et y mener une propagande destinée à intéresser l'Amérique au sol-disant plan de paix nazi.
Le D' Schacht devait faire la traversée en compagnie de M. Sumner Welles.
Toutefois, M. Mussolini, après avoir entendu ce que le délégué du président Roosevelt avait à dire sur ses contacts avec les hommes d'Etat de Paris et de Londres, conseilla vivement à M. Hitler de ne pas persister dans son intention d'envoyer le D' Schacht aux Etats-Unis.

Un tué, cinquante blessés dans un accident ferroviaire en Lituanie

Kaunas, 24 mars.
Un accident de chemin de fer, qui a eu lieu à Vievais, a fait une cinquantaine de blessés.
Un voyageur a été tué, le mécanicien est devenu fou.

Le procès des ex-députés communistes

Paris, 24 mars.
Ce matin, une audience à huit clos a eu lieu au procès des communistes. Il n'y a pas eu de conclusions des avocats, donc pas de jugement public. Les débats reprendront demain.

La R.A.F. survole à nouveau le nord-ouest de l'Allemagne

Londres, 24 mars.
Le ministère de l'Air communique : Dans la nuit du samedi 23 mars, des appareils de la Royal Air Force ont accompli des vols de reconnaissance au-dessus de vastes territoires du nord-ouest de l'Allemagne.
L'un de nos appareils n'est pas rentré.

VISITEURS ANGLAIS A PARIS



Comme chaque année, les visiteurs britanniques sont nombreux dans la capitale, à l'occasion des fêtes de Pâques. Deux Tommies permissionnaires participent au jeu des enfants près du bassin des Tuileries.
(Photo N. Y. T., visa 67.667)

COMMENT ENTRAÎNER LE NATIONAL-SOCIALISME à supprimer le régime de la liberté de la presse

Ce ne fut point par un acte de tyrannie pur et simple, mais par trois ordonnances aussi complexes qu'hypocrites

La mort d'Hindenburg, Hitler concentra dans ses mains les prérogatives du maréchal-président avec celles inhérentes à sa fonction de Chancelier du Reich. Il s'empara ainsi, de façon totale, du pouvoir exécutif. Il transféra le Reichstag en une assemblée d'adoption de lois, seule mission d'approuver ses discours et ses décisions. Il absorba ainsi le pouvoir législatif et exécutif.

Il n'en fut rien. On procéda par des voies obliques. Sans doute, le régime nouveau ne comptait pas démolir le Reichstag, mais il comptait le rendre impuissant.

LA PROPRIÉTÉ DES JOURNAUX

Pour bien saisir la portée de ces ordonnances, dont je vais simplement exposer et commenter la première, il convient d'observer que le président de la Chambre de Presse du Reich est en même temps le chef de la presse du parti national-socialiste.

LES SERVICES GRATUITS

Mais en dehors des exploitants, il y a des personnes qui leur donnent des subventions pour faire envoyer gratuitement les journaux à titre de propagande.

Quatre énergumènes arrêtés à l'aéroport de Bourges

Bourges, 24 mars. Depuis un certain temps, des individus travaillant à l'aéroport de Bourges, les nommés Gégé, Chénard, et autres, demeurant rue du Cimetière, à Vierzon, se livraient à des vols.

LES COLLECTIVITÉS et le droit d'édition

L'article premier ayant donc pratiquement éliminé les collectivités non soumises au parti nazi du droit d'édition des journaux, l'article

NEVEVERS ET NEVEVERS

En vue de l'intensification de l'action

Un jeune homme au volant d'une auto volée se jette contre un arbre à Pousseaux et se tue

Clamecy, 24 mars. Mercredi soir, vers 21 heures 30 le docteur Blanchon, de Clamecy, qui avait laissé son automobile devant son habitation, s'apercevait un moment après, que l'auto avait disparu.

Le gouvernement Daladier, sorti du comité secret du Sénat avec une confiance relative et conditionnée, s'est heurté à la volonté formelle de la Chambre des députés.

Sur le terrain diplomatique, comme sur le terrain des opérations, les anglo-français sont manœuvrés par Hitler.

Il faut croire que nos agents diplomatiques ne sont pas à la hauteur de leur tâche et qu'ils ignorent encore qu'ils évoluent dans un monde de forçats.

Après avoir mis la main, à l'aide de traîtres, sur l'Autriche, la Tchéco-Slovaquie et la Pologne, donné à son partenaire Staline quelques os à ronger comme les Etats Baltes et la Finlande, joué sur le tableau finlandais pour affaiblir les Soviétiques, imposé son joug économique à la Suède et à la Norvège, Hitler tente, en même temps qu'une offensive de paix, une action concertée dans les Balkans avec l'U. R. S. S. et peut-être l'Italie.

Alors que les Alliés auraient pu à un moment donné, après l'appel de la Finlande au début de décembre 1939, secourir cette valeureuse petite nation, une meilleure organisation militaire inter-alliée avait été envisagée et si les Anglais, la remorque desquels nous sommes trop souvent, n'étaient point si lents à comprendre le danger et à y parer, allons-nous maintenant laisser transporter notre défensive dans le Sud-Orient sans tenter quelque action diplomatique ou militaire pour prévenir le démembrement de la Roumanie, déjà de par notre faute, économiquement servie de l'Allemagne.

Un qui servira le fameux blocus anglais, si les greniers à blé et les fûts de pétrole tombent entre les mains du Reich?

La police municipale de Nevers, fait les constatations et continue l'enquête.

Depuis quelque temps, des voitures stationnant en ville, étaient dévalisées. Des plaintes affluèrent au commissariat de police.

La police municipale exerça une surveillance particulière et ce fut bientôt en fin de compte exploités d'une bande de jeunes chenapans de 16 à 19 ans, qui ont été arrêtés.

Les perquisitions effectuées au domicile des précozes voleurs ont permis de découvrir la plus grande partie des effets et objets volés.

De cette paix-là, la France ne veut pas, parce qu'elle n'entend point remettre ca tous les vingt ans.

Aujourd'hui, il faut agir et non subir. « De l'audace, de l'audace et toujours de l'audace », proclamait Danton, face aux hordes étrangères.

Rappelons-nous ces mémorables paroles du tribun révolutionnaire si nous voulons mettre un terme aux appétits du crocodile hitlerien.

Docteur FIE, Député de la Nièvre.

VOTE DES DÉPUTÉS DE LA NIÈVRE

Sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Auguste Brunet, adopté par 274 voix contre 137 et 110 abstentions (chiffres rectifiés après le vote).

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

Le jeune homme au volant d'une auto volée se jette contre un arbre à Pousseaux et se tue

Clamecy, 24 mars. Mercredi soir, vers 21 heures 30 le docteur Blanchon, de Clamecy, qui avait laissé son automobile devant son habitation, s'apercevait un moment après, que l'auto avait disparu.

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

Le communiqué d'il y a 25 ans

NÉCROLOGIE

Dans le département

CLAMECY. Union fédérale des Anciens combattants Clamecyois. — Assemblée générale. — L'Assemblée générale de la section aura lieu le dimanche 27 à 14 heures 30, dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. Lundi de Pâques. — A la mairie, à 14 heures 30, assemblée générale de la coopérative « La Saint-Pierre ».

BOURGES. — Etat civil. — Naissance : Monique-Josiane-Marie-José-Fernande Rose, avenue de Glonne.

CHATILLON-SUR-LOIRE. — Une bagarre. — Dans un des rues étroites de la ville, déjà obstruée par une auto en stationnement, un autocar de la Société Orléanaise, piloté par M. Morin François, 28 ans, demeurant à Barlieu (Cher), allait se croiser avec deux voitures hippomobiles, conduites par MM. Louis Giffon, 63 ans, et Henri Suard, 57 ans, tous deux résidents à Châtillon-sur-Loire.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur HENRI COMAILLE décédé en son domicile, au Brossais, commune de Saviigny-les-Bois, le 22 mars, dans sa 59^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures, en l'église de Saviigny-les-Bois.

SAXI-BOURDON. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur HENRI COMAILLE décédé en son domicile, au Brossais, commune de Saviigny-les-Bois, le 22 mars, dans sa 59^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures, en l'église de Saviigny-les-Bois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

Les GANGSTERS du MONT-PILAT

Roman par Henri FABIEN

Le communiqué d'il y a 25 ans

Une division de l'armée belge dirigée par le capitaine de l'Yser. Une autre a envahi une tranchée allemande et s'est emparée de celle-ci.

NÉCROLOGIE

Dans le département

CLAMECY. Union fédérale des Anciens combattants Clamecyois. — Assemblée générale.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. Lundi de Pâques. — A la mairie, à 14 heures 30, assemblée générale de la coopérative « La Saint-Pierre ».

BOURGES. — Etat civil. — Naissance : Monique-Josiane-Marie-José-Fernande Rose, avenue de Glonne.

CHATILLON-SUR-LOIRE. — Une bagarre. — Dans un des rues étroites de la ville, déjà obstruée par une auto en stationnement, un autocar de la Société Orléanaise, piloté par M. Morin François, 28 ans, demeurant à Barlieu (Cher), allait se croiser avec deux voitures hippomobiles, conduites par MM. Louis Giffon, 63 ans, et Henri Suard, 57 ans, tous deux résidents à Châtillon-sur-Loire.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur HENRI COMAILLE décédé en son domicile, au Brossais, commune de Saviigny-les-Bois, le 22 mars, dans sa 59^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures, en l'église de Saviigny-les-Bois.

SAXI-BOURDON. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur HENRI COMAILLE décédé en son domicile, au Brossais, commune de Saviigny-les-Bois, le 22 mars, dans sa 59^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures, en l'église de Saviigny-les-Bois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.

SAUVIGNY-LES-BOIS. — Vous êtes prie d'assister au Convoy, Service et Enterrement de Monsieur ANTOINE ROUBE décédé en son domicile le 21 mars, dans sa 71^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le lundi 25 courant, à 10 heures (heure légale), en l'église de Châtillon-en-Bazois.



Attends-moi, je partirai avec toi à l'école... Oui, mais dépêche-toi ; avec ton eau à porter toute la journée, on arrive toujours en retard...

Les pieds mouillés. Un remède infailible : midi et soir, boire une verre de Vin de Friulense. Lorsqu'on est fort on résiste mieux aux dangers des refroidissements. Le Vin de Friulense donne de la force et de la chaleur. Essayez dans votre intérêt.

avait été retrouvé quelques jours plus tard sur le bord de la route, aux environs de Saint-Genest-Malifaux.

Gérard apprit à Firminy que d'autres vols semblables à celui-là avaient été commis deux ans auparavant dans diverses usines de cette agglomération, notamment au Chambon-Feuillet, mais il ne jugea pas indispensable de s'empresser à examiner tous les cas.

Il se procura une carte de la région, et traça dessus au crayon bleu, pour chaque affaire, une flèche partant du lieu où avait été commis le délit, et aboutissant au lieu où les bandits avaient laissé leur dernière trace.

Il constata que toutes ses flèches convergeaient en direction du Mont-Pilat. Indication bien vraie, certes, et qui ne prouvait pas que les malfaiteurs eussent leur repaire sur les pentes de la célèbre montagne chère aux cœurs des Stéphanois.

(A suivre.)

LA TRIBUNE UN JOUR du Monde

Pourquoi dramatiser ?

Certains alarmistes, de parti pris répandent le bruit que la situation va se compliquer sur un théâtre politique voisin. Ils invoquent une histoire de transport de charbon, de cargos arriétés, et maintenant de... conversations.

N'y a-t-il pas eu des orages, lourds éclaircies fulgurants, sur la Hollande, la Belgique ?

Dans les Balkans, de douze heures étreintes ne se sont elles pas brusquement dénouées ?

Bucarest, n'a-t-il pas reçu déjà les tirets menaçants ?

N'y a-t-il pas eu — incidents plus dramatiques — des bateaux neutres envoyés par dizaines au fond des eaux par des sous-marins du Reich ?

Et c'est là tout le secret de l'entrevue du Brenner : amener Mussolini à se montrer récalcitrant et par cela, faire le jeu du Reich.

Mais... car il y a un « mais » et il est de taille ; d'une taille que le Reich, ne pourra surmonter ; malgré la visite de Ribbentrop au Saint-Siège.

En effet le rapprochement de plus en plus étroit du gouvernement fasciste et du Vatican rend malaisée la liaison avec les compères du marché nazi-soviétique.

Hitler, admettons-le, peut trouver des arguments capables de tenter Mussolini, de rallier à sa thèse la public itation — nécessité dit-on d'arrêter la marche du bolchevisme — mais quels arguments moraux pourrait-il faire valoir auprès de Saint-Père ?

En décembre dernier, le Pape a déclaré que la non-belligérance de l'Italie lui permettait de travailler à la restauration d'une vraie paix, basée sur les nobles principes de la justice et de l'humanité.

Quelle autorité pourrait conserver le dictateur qui a cherché la réconciliation de l'Eglise et de l'Etat, si lui liait le sort de son pays catholique, aux puissances des ténébres ?

La Turquie en armes Et puis, il faut compter non seulement sur les arguments moraux, mais aussi sur les arguments « frappants » pour arrêter les convoitises sur les Balkans, des maîtres du Reich et de Soviète.

Malgré ses liens d'amitié avec la Russie soviétique, la nouvelle Turquie n'a pas laissé de proclamer sa sympathie pour la Finlande, de déplorer la paix injurieuse qui lui fut imposée.

Bien décidée pour elle-même à ne combattre que si elle y est contrainte, elle se prépare à la guerre avec une détermination, une vigilance ininterrompues.

Toute la vie de la nation est subordonnée aux besoins militaires. Des Dardanelles à Erzeroum, en passant par le Bosphore, six zones sont interdites aux visiteurs étrangers.

Les crédits avancés par les Alliés sont transformés en avions, canons, munitions, tanks ; les terrains se nivelent au large du pays pour l'aménagement d'aérodromes. Des instructeurs français et anglais arrivent journellement ; on voit nos ingénieurs dans les mines et les aciéries ; les Allemands employés en nombre, voient peu, dans les bases navales ont été remerciés.

La Turquie veut la paix, mais elle est prête à la guerre pour conserver le statu-quo autour de ses frontières.

Et c'est un argument de poids qui fortifie notre opinion : ne nous alarmons pas...

BLESSÉ PAR SA JUMENT

Gannat, 24 mars. Un cultivateur de Charmes, M. Fauchoux était allé conduire sa jument à la station d'étalons, située près de la gare de Gannat.

L'animal ayant pris peur, fit un écart et renversa son propriétaire qui se blessa.

Secouru aussitôt, M. Fauchoux fut relevé avec des plaies et des contusions sur diverses parties du corps, notamment à la jambe droite et à la tête, une oreille étant en partie décollée.

Après avoir reçu les soins du docteur Baudet, le blessé a été conduit à l'hôpital par l'ambulance municipale. Son état inspire de vives inquiétudes.

LA PRESSE PARSEUSE

Les journaux reviennent sur le vote de la Chambre. M. Léon Blum écrit dans Le Populaire :

Quant au Centre et à la droite, leur attitude est plus, malaisée, plus compréhensible. Ils étaient, pour un très large part, les auteurs responsables de la démission du Cabinet Daladier.

Pourquoi se sont-ils rués avec une telle violence contre le ministère qui se présentait au lieu et place de celui qu'ils venaient de renverser ?

Je n'aperçois qu'une explication plausible, en dépit des dénégations qu'on leur a faites, et qui est, là, quand je l'ai formulée au cours de la séance, ils avaient été déçus par la solution apportée à la crise qu'ils avaient ouverte.

Quant au Centre et à la droite, leur attitude est plus, malaisée, plus compréhensible. Ils étaient, pour un très large part, les auteurs responsables de la démission du Cabinet Daladier.

Le Cabinet Reynaud, qui avait obtenu une forte majorité dans le scrutin proclamé, qui avait même groupé la majorité absolue de l'Assemblée, abstentionnistes compris, est demeuré à son poste ainsi qu'il en avait le droit et le devoir.

Tous les ministres, y compris les représentants du parti radical, ont assuré de leur collaboration loyale le chef du gouvernement. M. Paul Reynaud est pleinement libre d'agir et tout le monde l'attend à l'œuvre.

Du Journal des Débats (édition) : Non, en vérité, ce n'est pas le moment de des combinaisons personnelles, des coups de parti, des amours-propres et des ambitions, c'est l'heure de penser uniquement à la guerre et à la France.

Nation, qui sent très vivement le retard de cette crise. Le Parlement la sent aussi.

Ces dispositions sont saines et finiront par l'emporter, mais le temps du temps presse. Nous pourrions, nous devrions avoir depuis huit jours un gouvernement de guerre véritable.

Nous ne l'avons pas. Nous perdons ainsi, nous perdons tout ce qui nous reste de prestige dans des histoires de parti qui sont d'une médiocrité pitoyable et qui produisent les plus mauvais effets.

Quelle tristesse ! Et quel rôle de première importance pour ces hommes qui se démentent dans ces aventures et dans ces intrigues !

Qui sait le monde sait que nous finirons par avoir un gouvernement de guerre parce qu'il le faut. La nation sera reconnaissante à tous ceux qui, même s'ils sont trompés hier, aideront demain à la tâche de ce gouvernement qui n'est pas habitué, on n'a pas toujours le goût ni le courage d'écrire. Et puis, on est mal installé. Une caisse dans une grange en guise de bureau... Des camarades qui vont et viennent, qui vous dérangent, qui vous font des blagues, qui vous pressent en chœur, et sans patience de venir faire le quatrième à la belotte... On remet la lettre au lendemain...

Qui, mais cinq jours ! On ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

CONTE DE PAQUES JOYEUX CARILLON

Noëlle a encore le cafard, dit Madame Pamplemousse à son mari.

Le repas s'achevait. Leurs yeux se portèrent vers l'assiette de leur fille qui baignait dans son jus de kirsch un amas inachevé.

La jeune femme s'était levée de table avant le café, qu'elle adorait, sans dire un mot. C'était mauvais signe. Elle s'était retirée dans le petit salon, brusquement avide de solitude.

Ses parents avaient eu la délicatesse de ne point la suivre, et de ne lui poser aucune question.

A quoi bon, du reste ! — Depuis quand est-elle sans lettre de son mari ? dit M. Pamplemousse.

Cela fait cinq jours. C'est long.

C'est beaucoup, en effet. Il n'y a pourtant pas lieu de s'inquiéter de la sorte. Georges n'est pas en danger immédiat. Aux dernières nouvelles, il était toujours aux environs de Metz, qui n'est pas évacuée, et il ne semblait pas envisager un départ prochain.

Elle laisse aller son imagination. Tu sais bien. Elle a peur des avions, des tirs d'artillerie prolongés...

C'est ridicule. Les obus ne vont pas jusque-là. Et quant aux avions, il n'est pas plus exposé que nous.

Quant tu diras... C'est une femme. Cela ne se raisonne pas. Il devrait tout de même lui écrire plus souvent... Un jour sans lettre crée dans cette maison une atmosphère de catastrophe !

C'est exagéré aussi. Tu as vu : elle était javaise comme un citron. Quand le facteur ne s'arrête pas, elle ne dit plus un mot de la journée. Elle prend un air tragique.

On déjeune et on dîne en silence. Il y aurait eu, le matin, un enterrement dans la maison que celle-ci ne paraîtrait pas plus funèbre. Elle devrait réagir ! Ce n'est pas non plus très gai pour nous...

Il devrait écrire davantage.

Il n'a peut-être pas le temps. Tu sais, là-bas, dans la zone, ils ont parfois aussi de rudes journées...

On a toujours le temps d'écrire à sa femme.

Sans doute. Mais quand on est étreint par une longue journée de travaux auxquels on n'est pas habitué, on n'a pas toujours le goût ni le courage d'écrire. Et puis, on est mal installé. Une caisse dans une grange en guise de bureau... Des camarades qui vont et viennent, qui vous dérangent, qui vous font des blagues, qui vous pressent en chœur, et sans patience de venir faire le quatrième à la belotte... On remet la lettre au lendemain...

Qui, mais cinq jours ! On ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

Il ne peut être que tous les jours des faits intéressants à raconter... Malgré tout, après un an de mariage... Justement. Lui aussi, il doit avoir parfois ses petites crises de cafard. C'est naturel. Alors, il est mieux sans doute qu'il vienne me pas écrire à ces moments-là, de peur que ses lettres s'en ressentent... Ce serait encore pire... Vivement qu'il revienne en permission !

l'arrivée de son mari en permission d'une minute à l'autre. Son cœur a dû bondir ! Elle va avoir une déception.

Cet âge est sans pitié ! déclara monsieur Pamplemousse, qui avait des lettres, et qui venait de s'installer sans bruit à l'autre fenêtrée.

La charcuterie m'a dit qu'ils font cela tous les matins, depuis quelques jours, exposa madame Pamplemousse. Il paraît qu'ils ne se contentent pas de la rue. Ils entrent dans les allées d'immeubles, dès que celles-ci sont ouvertes, grimpent dans les étages, et se livrent à des carillons insensés de sonnettes électriques. L'un d'eux se cassera une jambe en descendant quelque escalier...

La soirée avait été morose. Noëlle n'avait dessiné les dents que pour soulager sa névrosité. Bah, derrière en philosophie elle maniait beaucoup de sérénité devant les épreuves de la vie.

Quand je mourrai, déclara-t-elle, je partirai sans avoir rien compris à tout ce qui se passe sur le globe terrestre.

M. Pamplemousse sourit. Il savait qu'il suffirait d'une joie retrouvée pour dissiper un jour, plus tard, cette amertume juvénile.

Noëlle dormit mal, et pen. L'idée de passer « dans le vide » cette journée de Pâques lui semblait intolérable.

Elle vit le jour se lever, à travers les fins rideaux bleus d'un élégant camouflage. Elle entendit s'éveiller les bruits de la rue, les cantons des chiens, et le bruit du concierge brutalisant les poubelles, puis les cris et les rires des gamins, et des admonestations, de cris furieux...

Elle entendit une ruée précipitée dans l'escalier sonore... Puis, dans les étages supérieurs, des détonations de sonneries électriques, et de nouveaux galops, et des portes s'ouvrant et se refermant en claquant, et des bruits de galoches se rapprochant.

Ces sales gosses vont venir ici à mon murmure-telle. Une fois le diable en terre, elle enfouit sa jolie tête blonde, aux ondulations malmenées, dans le creux de sein du grand oreiller bleu à initiales de broderie entrelacées...

Le carillon ne se fit pas attendre. Il lui parvint, étouffé.

Sonnez toujours, mes petits bonshommes ! Je ne vous donnerai pas le plaisir de m'avoir dérangée, bougonna-t-elle. Ah ! les petits vauriens, ils insistent ! Encore ! Oh là là ! Ils vont sonner jusqu'à ce qu'on aille ouvrir. J'en serai plus vite débarrassée, et si j'en attrape un...

Elle se glissa dans un peignoir brillant, le referma sur le déshabillé séduisant qui moulait ses jeunes lignes si sveltes, et courut, irritée, ouvrir brusquement la porte d'entrée de l'appartement...

C'était lui ! Lui, lui, Georges, chargé de tout son barda ! Lui dont le tour de permission avait été brusquement avancé, après plusieurs journées de marches forcées sur un nouveau secteur.

Chéri ! dit-il, tu as le sommeil lourd !

La porte se referma bruyamment derrière le gaillard kaki et ses musettes.

Noëlle se jeta dans ses bras, avec toute la virtuosité adéquate à la situation.

Henri FABIAN.

LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Un camion défonce un parapet et se renverse dans un étang

Cérilly (Allier), 24 mars. Un accident s'est produit au Pont-de-la-Pierre, près des Chalmignoux, sur la route nationale de Lurey-Lévy à Urcay.

Par suite de circonstances inconnues, un camion chargé, appartenant à M. Houdray, entrepreneur à Bourges, a défoncé le parapet (travail d'art), sur une longueur de quinze mètres environ, puis s'est renversé dans l'étang de Piot.

Deux personnes se trouvaient dans le camion ; le conducteur et le fils de l'entrepreneur. Ce dernier est une jambe fracturée. Transporté à l'hôpital de Cérilly, le docteur Demahis réduisit la fracture.

Les occupants du camion ont eu beaucoup de chance, eu égard à ce qu'ils ont subi. Le camion est tombé et s'est retourné dans l'eau.

UNE AUTO PRÉCIPITÉE CONTRE UN ARBRE

Deux blessés. Lapallisse, 24 mars. Vendredi soir, vers 16 heures, une automobile, conduite par M. Cottroli Pierre, marchand de premiers, 3 rue Maréchal-Foch, à Vichy, se rendant dans cette ville, a été précipitée contre un arbre en bordure de la route nationale n° 7, à six kilomètres environ de Lapallisse.

Il semble que le conducteur a, pour une raison inconnue, perdu le contrôle de sa direction, la voiture ayant sillonné l'accollement gauche avant d'être projetée de l'autre côté.

M. Cottroli est resté sans connaissance, coincé entre la glace et la banquette. Il est gravement blessé au visage et a probablement un bras et une jambe fracturés.

Il était accompagné de Mlle Cellier Jeanne, domestique à Vichy, qui est moins grièvement blessée à la tête et aux jambes. Délogées aussitôt par M. le vétérinaire Dumas, qui passait au moment de l'accident, les victimes ont été transportées dans une clinique de Vichy, après avoir reçu les soins de M. le docteur Gaud.

Réglementation de la vente du pain

A PARTIR DU 1er AVRIL Sont autorisés :

a) Pain de consommation courante (y compris le pain grillé et le pain dit « à souper ») d'un poids minimum de 1 k. 300 de forme boulot et d'une longueur maximum de 0 m. 70 ;

b) Pain dit de 1 k. et le pain dit de 500 gr. bénéficiant d'une certaine tolérance de poids fixée par arrêté préfectoral ;

c) Croissants, biscottes fraîches ou sèches et gressins.

Sont interdits :

a) Pains de mie ; b) Pains plats ; c) Pains grillés ou farinés ; d) Pains de régime (sauf ceux au gluten ou à la caséine vendus par des établissements autorisés).

La vente du pain de consommation courante, entier ou par morceaux, ne peut se faire qu'au poids ; et en conséquence, le vendeur doit, au moment de l'apport ou de l'exigir que le poids correspondant au poids livré.

La vente des pains dits de 1 kilogramme et de 500 grammes à la pièce, avec obligation pour le vendeur de les fractionner sur la demande du client ; toutefois, lorsque la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante, l'acheteur peut exiger que lesdits pains soient vendus au poids et au prix du pain de consommation courante.

La libération des cultivateurs appartenant aux vieilles classes

Le Chambon-Faugerolles, 23 mars.

LES DÉBATS NOUVEAUX* 4 heures du matin

Communiqué officiel N° 406
DU 24 MARS (soir)

Rien à signaler.

C'est en vain que le Reich cherche à diminuer l'importance du raid de la R.A.F. sur l'île de Sylt

Londres, 24 mars. — En réponse aux efforts tentés par la propagande allemande, pour diminuer l'importance des conséquences du raid aérien britannique sur Sylt, on se contente de faire observer, dans les milieux britanniques responsables, que les dégâts infligés au cours du raid, tels qu'ils ont déjà été annoncés, ne sont nullement exagérés et se trouvent confirmés, d'une part, par les rapports des pilotes, d'autre part, par des déclarations de sources neutres.

Après avoir nié qu'il y ait eu un raid sur Sylt, la propagande allemande prétendit que la R. A. F. avait seulement jeté des bombes sur le Danemark, puis il fut annoncé qu'une maison de Sylt était en feu; plus tard, cette maison devint, d'après le récit allemand, un hôpital militaire. On a l'impression, à Londres, qu'il est peu probable qu'un hôpital ait été établi au milieu d'un tel objectif militaire.

L'Allemagne évaluait d'abord à quinze ou vingt le nombre d'avions britanniques ayant pris part à l'attaque. Ce chiffre est maintenant monté à quatre-vingt.

Les Allemands prétendent avoir abattu trois avions. En fait, un seul n'a pas regagné sa base.

Ils prétendent, d'autre part, que les quatre-vingts avions ont lâché cent bombes, soit une moyenne de un 1/4 par appareil. C'est, dit-on, Londres, un chiffre ridiculement petit. Les bombardiers déversèrent quarante tonnes de bombes sur la base de Bornum. On n'a pas encore publié de déclaration quant au nombre de victimes allemandes.

LA PRESSION ALLEMANDE sur la Roumanie

Ankara, 24 mars. — Les nouvelles exigences allemandes vis-à-vis de la Roumanie ont amené un mouvement d'indignation à Ankara.

Dans son éditorial quotidien, « Ulus », sous la signature du député Rifki Atay, les journaux allemands ont exprimé leur indignation et ont déclaré que le traité de Commerce entre la Roumanie et la Turquie n'est pas un ultimatum, comme le prétend la propagande allemande. Ils ont déclaré que le traité de Commerce est un acte de justice et de solidarité, et qu'il ne peut être rompu sans le consentement des deux parties. Ils ont également déclaré que la Roumanie a le droit de défendre ses intérêts nationaux et qu'elle ne peut être contrainte à accepter des exigences qui lui seraient préjudiciables.

On ne peut vivre actuellement en Europe, conclut l'auteur, que si on se trouve loin de l'Allemagne ou si l'on est en mesure de voir la menace allemande contraindre par l'intervention directe et active des Alliés.

M. Refik Saydam visite la Turquie

Stamboul, 24 mars. — Le président du Conseil, M. Refik Saydam, est arrivé ce matin à titre privé à Stamboul, où il fut accueilli par le seul préfet de la ville, sans aucune cérémonie. Il se rendra à la ville, et sera accompagné par un officier turc. On ne peut vivre actuellement en Europe, conclut l'auteur, que si on se trouve loin de l'Allemagne ou si l'on est en mesure de voir la menace allemande contraindre par l'intervention directe et active des Alliés.

Les plénipotentiaires finlandais ont été «chambrés» à Moscou

Stockholm, 24 mars. — Selon les informations complémentaires sur le séjour des plénipotentiaires finlandais à Moscou, ceux-ci furent traités comme des parlementaires venus discuter les conditions d'un armistice.

Ils n'avaient pas les yeux bandés, ils étaient confinés dans un hôtel particulier dont ils ne sortaient que pour se rendre au Kremlin.

De sévères précautions interdirent, aux négociateurs finlandais, le moindre contact avec les ambassades et légations étrangères, à l'exception de la légation de Suède.

Des avions inconnus ont survolé la Hollande

Amsterdam, 24 mars. — Plusieurs avions de nationalité inconnue ont survolé la Hollande de nuit, entre 23 heures et minuit. Ils ont été signalés, notamment, dans le nord du pays, ainsi qu'au-dessus de Arnhem, d'Urk et de toute la province de la Hollande septentrionale.

LES JAPONAIS battus dans le Lingsham

Londres, 24 mars. — On mande de Chungking à l'agence Reuters: « Les autorités militaires chinoises déclarent qu'après une bataille féroce dans les montagnes, au nord-est de Lingsham, les Japonais commencent à battre en retraite vers la grande route, poursuivant les Chinois. D'autres forts détachements de troupes chinoises s'efforcent activement de couper cette route. Entre temps, en Chine septentrionale, les forces chinoises attaquent Wuynan. Dans le Suiyuan occidental, un détachement chinois aurait pénétré dans la nouvelle ville de Wuynan, mercredi soir, attaquant les troupes japonaises en plusieurs combats rudes. »

Les efforts de von Pappen à Ankara

Copenhague, 24 mars. — Le correspondant à Berlin, du Politiken écrit: « M. von Pappen, ambassadeur d'Allemagne à Ankara, travaille toujours à amener les Turcs à annuler les droits de passage, dans les Dardanelles, obtenus par les Anglais au traité de Montreux. Les ambassadeurs d'Italie et de Russie soutiennent cette demande et voudraient que la Turquie fasse une déclaration de neutralité rétablissant l'état de choses d'avant 1939. Cependant, conclut en substance le journaliste danois, ce n'est pas sans appréhension qu'on apprend, à Berlin, que des efforts ont été envoyés à l'armée du général Weizsaecker et on craint de ne pouvoir réussir, tout au moins au début, à faire perdre aux Anglais l'excellente position qu'ils possèdent dans ces zones d'importance stratégique. »

LE CONSEIL NATIONAL DE LA CONFÉDÉRATION des anciens combattants

Paris, 24 mars. — Le conseil national de la confédération nationale des Anciens Combattants et victimes de la guerre (légion française des combattants) a poursuivi ce matin ses travaux à 9 heures, au siège de l'Alliance française, 101, boulevard Raspail.

La séance de la matinée s'est terminée à midi. Le conseil national a repris ses travaux cet après-midi à 14 heures.

L'ensemble des rapports revus par les commissions et le texte définitif des vœux et résolutions seront soumis aux délégués à la séance plénière qui se tiendra demain lundi, à 9 heures.

LES VŒUX

Voici les vœux qui seront soumis demain 25 mars, à l'approbation du conseil national de la Confédération nationale des Anciens Combattants et victimes de la guerre:

« Légion française des combattants: Le conseil national affirme son attachement au rôle des Anciens Combattants et mettra la totalité des forces qu'ils représentent au service du pays et de ses destinées. »

« Adresser aux armées françaises, ainsi qu'à leurs chefs, le salut cordial et confiant des Anciens Combattants. »

« Respecter ceux qui ont déjà fait le sacrifice leur vie, et assurer les familles de leur sollicitude affectueuse. »

« Renouveler une fois de plus sa foi inébranlable dans le succès de nos armées et dans les destinées de notre patrie. »

« Adresser un fraternel aux armées britanniques de terre, de mer et de l'air, qui combattent avec les armées françaises, et pour le même idéal d'indépendance et de dignité nationale. »

« Au moment où les deux nationalités mettent en commun la totalité des ressources de leurs entreprises, proclamer sa foi inébranlable dans leur victoire finale contre la barbarie. »

« Assure l'héroïque peuple finlandais et sa vaillante armée de son plein soutien et admiration pour la magnifique défense de leur pays contre l'agression des barbares, donnant ainsi au monde un splendide exemple de patriotisme et d'indépendance. »

« S'incline avec respect devant la glorieuse marche Mannerheim. Affirme sa foi inébranlable dans la victoire, qui, en sauveant la civilisation, rendra la liberté au peuple tchécoslovaque. »

« Au moment où l'armée polonaise se reconstruit sur notre sol, et va, comme de 1914 à 1918, combattre côte à côte avec l'armée française, pour la défense d'un même idéal, assure l'héroïque peuple polonais de son indéfectible attachement et de son inébranlable confiance dans la victoire qui sauvera la civilisation et restaurera la Pologne libre et indépendante. »

« Salue la renaissance de l'armée tchécoslovaque sur le sol de France. Affirme sa foi inébranlable dans la victoire, qui, en sauveant la civilisation, rendra la liberté au peuple tchécoslovaque. »

L'APPLICATION DE LA LOI aura lieu le 1^{er} avril

Paris, 24 mars. — L'Officiel publie trois circulaires relatives à l'application de la loi du 1^{er} avril 1940, adressées à MM. les Préfets:

Assistance à la famille
A la date du 1^{er} avril 1940 entre en vigueur l'assistance à la famille. Elle pourra se trouver que des familles actuellement bénéficiaires, soit de l'encouragement national aux familles nombreuses, soit de l'assistance aux familles nombreuses remplissent, du fait de la suppression de ces deux modes de secours, les conditions exigées pour obtenir le bénéfice de l'assistance à la famille.

Il faudrait leur éviter toute interruption dans le paiement de ces différentes allocations.

Vous voudrez bien, en conséquence, aviser ces familles qu'à partir du 1^{er} avril 1940, elles cessent de percevoir leurs allocations, et qu'il leur appartient de se faire maintenir, à cet effet, à la mairie de leur résidence, une demande d'admission à l'assistance à la famille si elles sont dépourvues de ressources suffisantes.

Il conviendra toutefois de leur signaler qu'en vertu de l'article 79 du décret-loi du 16 décembre 1939 (Journal Officiel du 18 décembre 1939), l'assistance à la famille ne se cumule pas avec: 1^o les allocations familiales et allocations de la mère au foyer; 2^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 3^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 4^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 5^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 6^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 7^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 8^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 9^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 10^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 11^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 12^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 13^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 14^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 15^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 16^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 17^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 18^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 19^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 20^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 21^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 22^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 23^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 24^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 25^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 26^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 27^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 28^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 29^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 30^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 31^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 32^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 33^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 34^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 35^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 36^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 37^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 38^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 39^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 40^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 41^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 42^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 43^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 44^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 45^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 46^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 47^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 48^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 49^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 50^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 51^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 52^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 53^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 54^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 55^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 56^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 57^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 58^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 59^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 60^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 61^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 62^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 63^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 64^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 65^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 66^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 67^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 68^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 69^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 70^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 71^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 72^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 73^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 74^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 75^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 76^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 77^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 78^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 79^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 80^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 81^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 82^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 83^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 84^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 85^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 86^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 87^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 88^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 89^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 90^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 91^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 92^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 93^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 94^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 95^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 96^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 97^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 98^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 99^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 100^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 101^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 102^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 103^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 104^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 105^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 106^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 107^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 108^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 109^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 110^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 111^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 112^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 113^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 114^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 115^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 116^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 117^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 118^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 119^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 120^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 121^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 122^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 123^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 124^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 125^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 126^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 127^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 128^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 129^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 130^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 131^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 132^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 133^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 134^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 135^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 136^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 137^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 138^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 139^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 140^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 141^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 142^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 143^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 144^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 145^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 146^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 147^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 148^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 149^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 150^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 151^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 152^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 153^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 154^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 155^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 156^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 157^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 158^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 159^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 160^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 161^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 162^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 163^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 164^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 165^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 166^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 167^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 168^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 169^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 170^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 171^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 172^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 173^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 174^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 175^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 176^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 177^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 178^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 179^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 180^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 181^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 182^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 183^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 184^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 185^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 186^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 187^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 188^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 189^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 190^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 191^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 192^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 193^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 194^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 195^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 196^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 197^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 198^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 199^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 200^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 201^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 202^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 203^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 204^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 205^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 206^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 207^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 208^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 209^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 210^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 211^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 212^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 213^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 214^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 215^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 216^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 217^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 218^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 219^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 220^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 221^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 222^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 223^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 224^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 225^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 226^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 227^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 228^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 229^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 230^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 231^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 232^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 233^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 234^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 235^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 236^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 237^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 238^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 239^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 240^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 241^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 242^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 243^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 244^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 245^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 246^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 247^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 248^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 249^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 250^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 251^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 252^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 253^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 254^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 255^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 256^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 257^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 258^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 259^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 260^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 261^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 262^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 263^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 264^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 265^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 266^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 267^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 268^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 269^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 270^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 271^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 272^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 273^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 274^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 275^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 276^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 277^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 278^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 279^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 280^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 281^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 282^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 283^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 284^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 285^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 286^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 287^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 288^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 289^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 290^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 291^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 292^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 293^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 294^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 295^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 296^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 297^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 298^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 299^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 300^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 301^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 302^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 303^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 304^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 305^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 306^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 307^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 308^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 309^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 310^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 311^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 312^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 313^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 314^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 315^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 316^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 317^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 318^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 319^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 320^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 321^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 322^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 323^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 324^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 325^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 326^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 327^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 328^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 329^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 330^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 331^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 332^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 333^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 334^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 335^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 336^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 337^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 338^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 339^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 340^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 341^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 342^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 343^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 344^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 345^o les majorations de retraite ou de pension attribuées par l'Etat; 346^o les majorations de retraite